

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 13 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 7 septembre 2021

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, M. GRIMM Claude, Mme PIECKO Suzy, Mme BALTZER Martine, Mme JUNG Alexia, Mme KRACK Agnès, M. LITT Thomas, Mme ROCHELET Vanessa, M. RUCH Jean, M. SCHILIS Laurent, M. SCHREINER Christian, M. WAGNER Christian

Membres excusés : HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, M. JUNG Guillaume
Jean-Jacques RUCH, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00 et remercie les candidats présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Laurent Schilis secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le texte du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire expose la décision qu'il a prise de renoncer au droit de préemption urbain sur quatre dossiers depuis la dernière séance du Conseil municipal à savoir :

- Le 12 juillet 2021 concernant les ventes de deux appartements
- Le 22 juillet 2021, concernant les ventes d'un appartement et d'une maison.

4. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME ALSACE MARCHES PUBLICS (DELIBERATION N°21/2021)

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune d'HURTIGHEIM.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité l'adhésion à la Plateforme « Alsace Marchés Publics » et autorisé M. le Maire à signer la convention y afférente.

5. SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE (DELIBERATION N°22/2021)

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la régie de recettes instaurée par voie de délibération en date du 10 mars 2014 pour l'encaissement des produits de la salle communale,

Considérant la proposition de Madame la Trésorière de SAVERNE de supprimer cette régie de recettes étant donné le recours croissant aux moyens de paiement modernes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la suppression de cette régie de recettes, et d'abroger la délibération du 10 mars 2014. En contrepartie, l'encaissement des produits de la salle communale fera l'objet de titres de recettes classiques en PES ASAP. Les usagers seront invités à recourir au paiement en ligne via l'interface PAYFIP, ou à payer par virement ou chèque. Il précise que les encaissements en numéraire ou paiements CB pour des montants inférieurs à 300 euros seront possibles chez les buralistes agréés.

6. VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC ITTENHEIM POUR L'AGENCE POSTALE (DELIBERATION N°23/2021)

Entendu l'exposé du Maire qui a donné lecture du projet de convention avec Ittenheim pour la participation financière à l'agence postale;

Durant le débat les conseillers regrettent le désengagement de l'Etat vis-à-vis d'un service qui est utile à la population, néanmoins considérant la nécessité de garantir la proximité du service public postal sur notre territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé à l'unanimité moins une abstention, les termes de la convention fixant les conditions d'intervention financières de chaque commune.

Il autorise le Maire à signer la présente convention et prend acte des modalités de révision annuelle.

7. DENOMINATION DU CHEMIN DU KLEINFELD

Les conseillers ont été invités lors d'une précédente séance à réfléchir à une dénomination pour le chemin du Kleinfeld, longeant l'ancien magasin CARAI et destiné à desservir le nouveau lotissement.

Après discussion trois propositions ont été retenues :

- Rue du Ruisseau
- Rue du Magasin CARAI
- Rue des Saules

La décision finale sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

8. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire présente le cadre règlementaire et les enjeux du plan communal de Sauvegarde qui doit faire l'objet d'une mise à jour, depuis sa création en 2016. Après présentation des différents postes, les conseillers sont invités à réfléchir à la refonte du poste de commandement communal.

Le schéma de diffusion de l'alerte au sein des différents quartiers devra également être mis à jour. Les fiches des différents postes seront transmises par courriel, afin d'aider à la décision.

Le Maire propose d'organiser une réunion dédiée à la mise à jour du plan de sauvegarde, le lundi 18 octobre à 20h00.

9. POINT D'INFORMATION ECOLE : RENTREE SCOLAIRE ET TRAVAUX

Le Maire fait le point sur la rentrée des classes intervenue le 2 septembre, avec un effectif total de 295 élèves, contre 302 l'année passée. Malgré cette légère baisse, le RPI est passée de onze à douze classes anticipant en cela une très forte augmentation prévue à la rentrée prochaine : 317 élèves en se basant sur les naissances de 2019.

L'organisation sur trois sites est maintenue à Furdenheim :

- 2 classes de PS et PS-MS à l'ancienne maternelle
- 3 classes de GS - CP, CP et CP-CE1 à l'ancienne école élémentaire
- 7 classes de GS, MS, CE1, CE2, CE2-CM1, CM1 et CM2 à la nouvelle

La nouvelle classe GS-CP a été intégrée à l'ancienne école élémentaire. L'organisation avec sept classes à Furdenheim et cinq à Hurtigheim prendra effet après les vacances de Noël ou celles de février selon l'avancée des travaux à Hurtigheim.

Les horaires des rotations de bus sont inchangés. Le Maire signale qu'il est en train d'étudier les nouveaux horaires pour desservir les 2 écoles. Il en ressort que le temps de parcours pour les élèves diminuera sensiblement. Une rencontre avec la Région Grand EST sera nécessaire pour un accord de principe avant de les finaliser avec les directrices d'école, les Atsems et les gestionnaires du périscolaire.

L'adjoint Claude Grimm fait le point sur l'avancée des travaux. Le mois d'août a occasionné quelques retards, néanmoins l'architecte maintient l'objectif avec une fin des travaux fin novembre. Les travaux du réseau d'assainissement prévus en juillet et août n'ont commencé que le 5 septembre suite à des difficultés d'attribution du marché.

Le bilan financier de l'ensemble du projet Ecole-Périscolaire est présenté par le Maire. Le coût est de 8 724 324 € TTC dont 5 218 282 € TTC pour les deux écoles qui sont pris en charge par le SIVOM Ackerland. Le coût des périscolaires est pris en charge par la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland.

Les subventions obtenues pour l'ensemble du projet s'élèvent à 3 063 207 € soit 42% du prix HT. Le Maire fait remarquer que l'Etat n'a financé qu'à hauteur de 25% alors que le document de la Préfecture concernant la DETR laisse espérer une subvention de 30 à 40% pour les écoles.

10. POINTS DIVERS

► **Compte rendu de la réunion CoCoKo du 6 septembre :**

PLUi : L'enquête publique relative à la modification n°1 du PLUi était prévue début septembre. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale rendu le 11/08 recommande une étude environnementale. Cela a pour conséquence de décaler l'enquête publique de septembre à la fin d'année. Les nouvelles règles seront appliquées courant 2022.

Ordures ménagères : Suite au dysfonctionnement du logiciel de facturation, les factures de redevance d'ordures ménagères du 1^{er} semestre 2021 seront envoyées à la fin du mois de septembre. Un courrier d'accompagnement précisera les modalités de paiement suite à la fermeture de la Perception à Truchtersheim.

Déchetterie de Pfulgiesheim : la déchetterie de Pfulgiesheim est dorénavant soumise à une jauge de fréquentation. Si le portail ne s'ouvre pas après avoir présenté son badge, il faudra attendre qu'un automobiliste sorte.

Biodéchets : la Cocoko souhaite engager une réflexion pour l'éventuelle instauration d'un système de tri à la source des biodéchets afin de répondre à la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Afin d'être accompagnée dans cette démarche une consultation de bureaux d'étude spécialisés a été engagée durant l'été. Le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer pour le choix du bureau d'études.

Fourrière automobile : la concession de service en cours arrivant à échéance, le conseil a renouvelé la convention avec le garage Zahnbrecher de Singrist dont l'agrément préfectoral vient d'être renouvelé.

Ecole de musique : après 2 années régulièrement perturbées par les mesures sanitaires liées au Covid, entraînant des baisses de tarifs, le conseil a validé les tarifs annuels d'avant Covid.

- **Fibre optique :** Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique touchent à leur fin dans les Communes de l'Ackerland. Une réunion avec la région et Rosace est prévue le mardi 14 septembre à Ittenheim pour annoncer la suite du programme de déploiement de la fibre. La date d'ouverture à la commercialisation du réseau devrait être communiquée à cette date.
- **Etat sanitaire des arbres RD 341 (rue Principale) :** Suite à des signalements de chutes de branches par les riverains, il a été décidé en collaboration avec la Collectivité Européenne d'Alsace, d'engager un diagnostic sanitaire et sécuritaire de 3 arbres pour un montant de 600 €. L'expertise est prévue le jeudi 16 septembre.
- **Mur en moellons rue de l'Ecole :** l'élargissement de la voirie rue de l'Ecole occasionne le recul d'un mur en moellons sur une longueur de 4 m. Ce dernier faisant partie du patrimoine à préserver dans notre PLUi, une entreprise spécialisée a été contactée pour établir un devis.
- **Foulées Roses :** L'édition 2021 des Foulées Roses se tiendra le samedi 16 octobre à 17h00 au centre culturel de la Souffel à Dingsheim/Griesheim-Sur-Souffel. La Commune et l'Association Socioculturelle et Sportive se concerteront pour encourager la participation des habitants de notre village à cette manifestation. Comme tous les ans, la participation financière de 10 € par personne sera intégralement reversée à la ligue contre le cancer.